

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 13 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize le treize décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Adjoints.

Mme Raymonde BENOUFFA, M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, M. Jean-René JOUFFE, Mme Sylvie LABBE, M Michel LEFEUVRE, Mme Anne-Claude MORIN, M Michel OLERON, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Mme Solenne ZUNDEL, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENT(S) : Mme Danielle ROUSSIN

Secrétaire de séance : M. Marcel RAFFRAY

Délibération 1

**REPARTITION DE DROIT COMMUN DES SIEGES DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'EPCI ISSU DE LA
FUSION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor ;

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoet-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin,

CONSIDERANT la complexité induite par le nombre important de combinaisons possibles et considérant que la répartition de droit commun permet de garantir une représentation de chaque commune en fonction de sa démographie, il est proposé de retenir la répartition de droit commun.

CONSIDERANT que les communes du futur territoire de Dinan Agglomération ont délibéré favorablement pour la création d'une communauté élargie (95% des communes favorables représentant 98% de la population).

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 13 DECEMBRE 2016**

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retenir la répartition de droit commun pour la composition du Conseil Communautaire de l'EPCI issu de la fusion de Dinan Communauté et des Communautés de Communes du Pays de Caulnes, Plancoet-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin, soit un nombre de sièges total de conseillers communautaires égal à 91 ainsi répartis :

Commune	nombre de conseillers communautaires titulaires	Nombre de conseillers communautaires suppléants
Dinan	10	0
Lanvallay	3	0
Quévert	3	0
Saint-Cast-le-Guildo	3	0
Pleslin-Trigavou	3	0
Plouër-sur-Rance	3	0
Plancoët	2	0
Léhon	2	0
Broons	2	0
Pleudihen-sur-Rance	2	0
Trélivan	2	0
Caulnes	2	0
Taden	2	0
Pluduno	1	1
Corseul	1	1
Plélan-le-Petit	1	1
Évran	1	1
Créhen	1	1
Plouasne	1	1
Matignon	1	1
Fréhel	1	1
Saint-Samson-sur-Rance	1	1
Saint-Hélen	1	1

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 13 DECEMBRE 2016**

Vildé-Guingalan	1	1
Plumaudan	1	1
Yvignac-la-Tour	1	1
Plumaugat	1	1
Languenan	1	1
Brusvily	1	1
Bourseul	1	1
Bobital	1	1
Les Champs Géaux	1	1
La Vicomté-sur-Rance	1	1
Saint-Carné	1	1
Aucaleuc	1	1
Saint-Lormel	1	1
Saint-Jacut-de-la-Mer	1	1
Langrolay-sur-Rance	1	1
Le Hinglé	1	1
Saint-Pôtan	1	1
Mégrit	1	1
Plévenon	1	1
La Landec	1	1
Pléboulle	1	1
Trévron	1	1
Calorguen	1	1
Guitté	1	1
Saint-Juvat	1	1
Ruca	1	1
Saint-Judoce	1	1
Pléven	1	1
Landébia	1	1
Saint-Jouan-de-l'Isle	1	1
Languédias	1	1
Trébédan	1	1
Plorec-sur-Arguenon	1	1
Saint-Michel-de-Plélan	1	1
Le Quiou	1	1
Saint-Maudez	1	1
Tréfumel	1	1
Saint-André-des-Eaux	1	1
Saint-Méloir-des-Bois	1	1
Guenroc	1	1
Saint-Maden	1	1
La Chapelle-Blanche	1	1
	91	52

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 13 DECEMBRE 2016**

Délibération 2

**DÉSIGNATION DES DELEGUES
COMMUNAUTAIRES DU FUTUR EPCI**

VU la Charte Communautaire présentée le 19 Novembre 2016 par les élus membres du Comité de Pilotage de la fusion lors de la troisième Journée Fondatrice ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor ;

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoet-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin,

VU la composition du tableau municipal en date du 28 Mars 2014.

CONSIDERANT la nécessité d'adopter un document fondateur pour la mise en place de la Communauté d'Agglomération et issu d'un accord consensuel entre l'ensemble des EPCI fusionnant,

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 13 DECEMBRE 2016**

PREND ACTE de la Charte Communautaire de création de Dinan Agglomération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme délégués à la communauté d'agglomération de Dinan :

- ⇒ Mme MORIN Anne-Claude, titulaire
- ⇒ Mr DAULY Philippe, suppléant

Délibération 3 **CHARTRE COMMUNAUTAIRE**

VU la Charte Communautaire présentée le 19 Novembre 2016 par les élus membres du Comité de Pilotage fusion lors de la troisième Journée Fondatrice ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor ;

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoet-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin,

VU la composition du tableau municipal en date du 28 mars 2014 (éventuellement modifié).

CONSIDERANT la nécessité d'adopter un document fondateur pour la mise en place de la Communauté d'Agglomération et issu d'un accord consensuel entre l'ensemble des EPCI fusionnant,

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la Charte Communautaire de création de Dinan Agglomération et l'approuve à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 13 DECEMBRE 2016**

**Délibération 4 APPROBATION DE L'AVANT PROJET DU
LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

Monsieur le Maire détaille le nouvel avant-projet de la mairie avec les changements demandés. Le tracé de la partie assainissement collectif ne correspond pas à la demande effectuée au cabinet INFRA CONCEPT. Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux les différences et l'intérêt de modifier le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif pour collecter les habitations existantes et non desservies à ce jour.

Monsieur le Maire présente ensuite les estimations financières du projet :

⇒ La première phase est estimée à 499 400.00 euros HT, incluant les travaux du lotissement ainsi que l'extension du réseau d'assainissement collectif.

⇒ La deuxième phase est estimée à 202 800.00 euros HT, voirie définitive et éclairage public.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

⇒ Charge Monsieur le Maire de voir auprès du Cabinet INFRA CONCEPT pour modifier le réseau d'assainissement collectif,

⇒ Valide les estimations financières qui ont été effectuées

⇒ Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre, à effectuer les demandes de subventions sur le réseau assainissement, ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Délibération 5 MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE
LA RUE DE LA HUNAUDAYE**

Monsieur Le Maire à présenter le contrat d'études pour l'aménagement du cheminement piéton dans rue de la Hunaudaye réalisé par INFRACONCEPT.

La rémunération du cabinet INFRACONCEPT est ferme avec un forfait HT de 2 750.00 euros et provisoire pour la tranche conditionnelle et le coût prévisionnel de calcul pour la rémunération de celui de l'enveloppe affectée aux travaux en phase projet. Si l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 100 000.00 euros HT, la taux de rémunération sera de 5.5 % soit un forfait de 5 500.00 euros HT.

La mission de maîtrise est répartie suivant le tableau de ventilation des honoraires par éléments de mission :

Coût objectif global taux de rémunération coût d'étude	Forfait	100 000.00 5.5 % 5 500.00	
Esquisse	1 250.00		1 250.00
Avant-projet sommaire	1 500.00		1 500.00
montant total HT	2 750.00		2 750.00
Projet		% par éléments de mission 30	Montant par mission 1 650.00 1 650.00

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 13 DECEMBRE 2016**

DCE/ACT		20	1 100.00	1 100.00
DET		45	2 475.00	2 475.00
AOR		5	275.00	275.00
TOTAL		100	5 500.00	5 500.00
Montant total HT	2 750.00		5 500.00	8 250.00
TVA	550		1 100.00	1 650.00
Montant total TTC	3 300.00		6 600.00	9 900.00

Les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ Acceptent le coût de la maîtrise d'œuvre.

⇒ Autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération 6 DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS

Par la délibération du 30 juin 2014, le Conseil Communautaire de Dinan Communauté a approuvé la création d'un service instruction à l'échelle de l'intercommunalité afin de pallier le désengagement de l'Etat annoncé dans la loi ALUR.

Au 1^{er} Janvier 2017, les Communautés de communes de Dinan Communauté, de Plancoët Plélan, du Pays de Caulnes, de Rance Frémur et les communes de Broons, Yvignac la Tour et Megrit fusionnent pour former Dinan Agglomération. Ainsi, les communs membres de la future agglomération (sauf celles relevant du Règlement National d'Urbanisme) vont pouvoir bénéficier des prestations du service urbanisme pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme.

Afin de définir les modalités de fonctionnement du service urbanisme-instructeur de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol avec l'ensemble des communes, il est proposé qu'une convention soit signée entre chaque commune et Dinan Agglomération. Cette convention définit entre autre, les champs d'application du service instructeur, ses attributions et celles des communes, ainsi que les modalités financières liées à cette prestation.

Lors de la journée fondatrice du 19 novembre 2016, il a été acté un principe de gratuité du service pour l'année 2017.

Ainsi, considérant ces éléments, il vous est proposé :

- D'approuver pour l'année 2017, la conclusion d'une convention de mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Agglomération pour l'instruction des

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 13 DECEMBRE 2016**

demandes d'Autorisation d'Occupation du Sol, entre la commune de Bourseul et Dinan Agglomération

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet à la date du 1er janvier 2017

Les conseillers, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération 7

**DEVIS DU CENTRE DE GESTION POUR UNE REGULARISATION
D'EMPRISES DE VOIRIE**

Définition de la mission :

Afin de régulariser toutes les emprises de terrain dans les villages du Pau, de la ville es Robert et de la ville Hamonet, il est nécessaire de rédiger des actes administratifs.

Pour cela, Monsieur le Maire a fait une demande auprès du centre de gestion pour les missions suivantes.

⇒ **Mise en œuvre**

- Etude des pièces constitutives du dossier global (plan cadastral, extraits de matrice cadastrale, documents d'arpentage)
- Réalisation d'un estimatif du temps de mise à disposition de personnel
- Collecte de documents auprès de la commune
- Demande des origines de propriétés auprès du service de la publicité foncière
- Dépouillement des fiches personnelles propriétaires reçues

⇒ **Rédaction des actes** et présentation sur imprimés fournis par le Service de la Publicité Foncière

⇒ **Envois des documents en commune** afin de recueillir la signature des parties. Le dépôt au service de la Publicité Foncière de DINAN sera réalisé par les soins de la commune.

Durée de la mission

⇒ Mise en œuvre de l'opération	15 h
⇒ Rédaction de 19 actes soit 12h (base) x 19	<u>228 h</u>
	243 h

Modalités de remboursement

Une contribution horaire de 47,00 € sera appliquée à l'élaboration des documents.

La contribution est révisable chaque année. Elle comprend les frais de déplacement du personnel affecté à l'opération et les frais de gestion. La demande de remboursement

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 13 DECEMBRE 2016**

transmise, après production de documents et selon l'arrivée des actes en commune, pourra donc faire état d'une contribution horaire différente de celle indiquée dans la présente proposition. Ces modalités sont applicables à compter du 01 janvier 2016

Soit un total de 47,00 € x 243h = 11 421 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis du Centre De Gestion pour la somme de 11 421 €.

Délibération 8

NUMÉROTATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune vient de mettre en place la numérotation des habitations dans tous les villages ayant à minima trois maisons. Il informe les conseillers qu'il a eu des remarques de la part de certains habitants où le numérotage n'est pas prévu.

Il propose aux conseillers de numérotter toutes les habitations restantes, le fournisseur SIGNAUX GIROD s'étant engagé à maintenir le tarif unitaire appliqué lors du premier achat.

Le conseil municipal donne son accord pour numérotter le reste des habitations, en précisant que les élevages agricoles et certaines entreprises pourront également profiter d'un numéro.

Délibération 9

LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Après avoir obtenu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire sur le dossier des ratios d'avancement de grade concernant l'année 2016, la collectivité doit fixer le taux des ratios promu-promouvables.

Monsieur le Maire propose de fixer un ratio promu promouvable commun à tous les grades d'emplois à 100 %.

Le Conseil Municipal accepte, après en avoir délibéré et à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire soit un ratio promu promouvable de tous les grades à 100 % pour l'année 2016.

Délibération 10

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISÉ DE BEAUBOIS

Monsieur le maire a proposé la gratuité de la salle polyvalente pour le foyer d'accueil médicalisé pour les personnes adultes de BEAUBOIS pour leurs fêtes de Noël.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité accepte la gratuité de la salle polyvalente une fois par an (période de Noël) pour le foyer d'accueil de Beaubois.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 13 DECEMBRE 2016**

Délibération 11

CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, dans le cadre du contrat de territoire, une aide de 62 000 € était prévue sur le projet de réalisation d'un hall de sport pour l'école. Pour des raisons techniques, ce projet a été abandonné, le contrat de territoire sera revu en 2018. Si nous désirons solliciter des aides sur des projets qui verront le jour avant, il est nécessaire de solliciter une dérogation auprès du conseil départemental.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette demande sur 2 projets :

- la réalisation du parking de mise en sécurité de l'école rue Jules Ferry.
- les travaux d'amélioration de la circulation dans le bourg notamment dans les rues de la Hunaudaye et de l'Arguenon.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité,

⇒ Accepte les changements proposés.

⇒ Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ces dossiers et à signer les documents.

Délibération 12

**VETEMENT DE TRAVAIL
Pour l'année 2016**

Après plusieurs discussions et réunions avec le personnel de l'école, Mesdames ABBE Madeleine et MORIN Anne-Claude proposent l'achat des vêtements de travail à la société Créations Cantin de Lamballe.

Des tuniques, des vestes chaudes, des pantalons, des chaussures ainsi que des sabots seront fournis par la société Créations Cantin pour un coût approximatif de 777.39 euros HT selon le choix et les besoins du personnel.

Les conseillers approuvent le choix d'acheter les vêtements chez un fournisseur unique pour un coût d'environ 80.00 euros par personne (9 personnes sont concernées par cet achat).

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 13 DECEMBRE 2016**

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION

Par le Lycée Polyvalent Sacré Cœur (Erasmus), Collège, Lycée Les Cordeliers, La Croix rouge Française de Dinan, Solidarité Paysans, Eau et Rivières de Bretagne, Les Restos du cœur, Bâtiment CFA Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ces dossiers.

REPAS DES AINES

Monsieur le Maire informe les conseillers que c'est la société Domine DSP qui a fait le repas des aînés et décoré la salle pour le repas des aînés pour l'année 2016. Le montant dû s'élève à la somme de 1 996.36 euros HT.

TERRAIN SAINT MEEN

La concrétisation de la vente de la parcelle C1254 avec Monsieur COUPE Yoan et Madame BIDAN Nadège aura lieu début janvier 2017.

VŒUX DU MAIRE

La cérémonie aura lieu le 7 janvier 2017 à 11 heures à la salle polyvalente.

Ordre du jour :

Délibération 1 Répartition de droit commun des sièges du conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion

Délibération 2 Désignation des délégués communautaires du futur EPCI

Délibération 3 Chartre communautaire

Délibération 4 Approbation de l'avant-projet du lotissement « La Louvelais »

Délibération 5 Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Hunaudaye

Délibération 6 Demande d'autorisation d'occupation des sols

Délibération 7 Devis du CDG pour la régularisation d'emprises de voirie

Délibération 8 Numérotation

Délibération 9 Les ratios d'avancement de grade

Délibération 10 Foyer d'accueil médicalisé de Beaubois

Délibération 11 Contrat de territoire

Délibération 12 vêtements de travail

Questions diverses